

## REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

### 23 avril 2010

*Le dix neuf mars deux mil dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, Maire de la commune d'Etival-lès-le Mans.*

<u><i>Etaient présents</i></u>	<i>Mesdames Géraldine CROCHARD, Valérie DEROUIN, Messieurs Bruno CORBIN, Luc GESBERT, Adjointes. Madame Véronique BOG, Messieurs Cyrille AMBERT, Jean-Pierre CONTANT, Jean-Jacques LARDEUX, Christian LEFFRAY, Maxime MONNIER, François MORIN, Damien SURGET.</i>
<u><i>Absents excusés</i></u>	<i>Chantal COUASNON, Stéphanie COULEE (procuration à Bruno CORBIN), Stéphane LANGLAIS (procuration à François MORIN), Marie-Paule QUEANT (procuration à Emmanuel FRANCO)</i>
<u><i>Secrétaire de séance</i></u>	<i>Madame Géraldine CROCHARD</i>

*Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :*

1. Approbation du compte-rendu du 19 mars 2010
2. Présentation de l'avant projet sommaire du Champ de la Croix
3. Décisions du maire
4. Délégués du SIVOM des Hayes
5. Droits de préemption urbains
6. Modification des statuts de la communauté de communes
7. Tarifs fax
8. Etude déplacements
9. Personnel communal - indemnités de fonction
10. Désignation des jurés d'assise
11. Questions diverses.

### 1) Approbation du compte rendu du 19 mars 2010

Monsieur le Maire reprend le compte rendu du 19 mars 2010. Ce compte rendu n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

### 2) Décisions du Maire

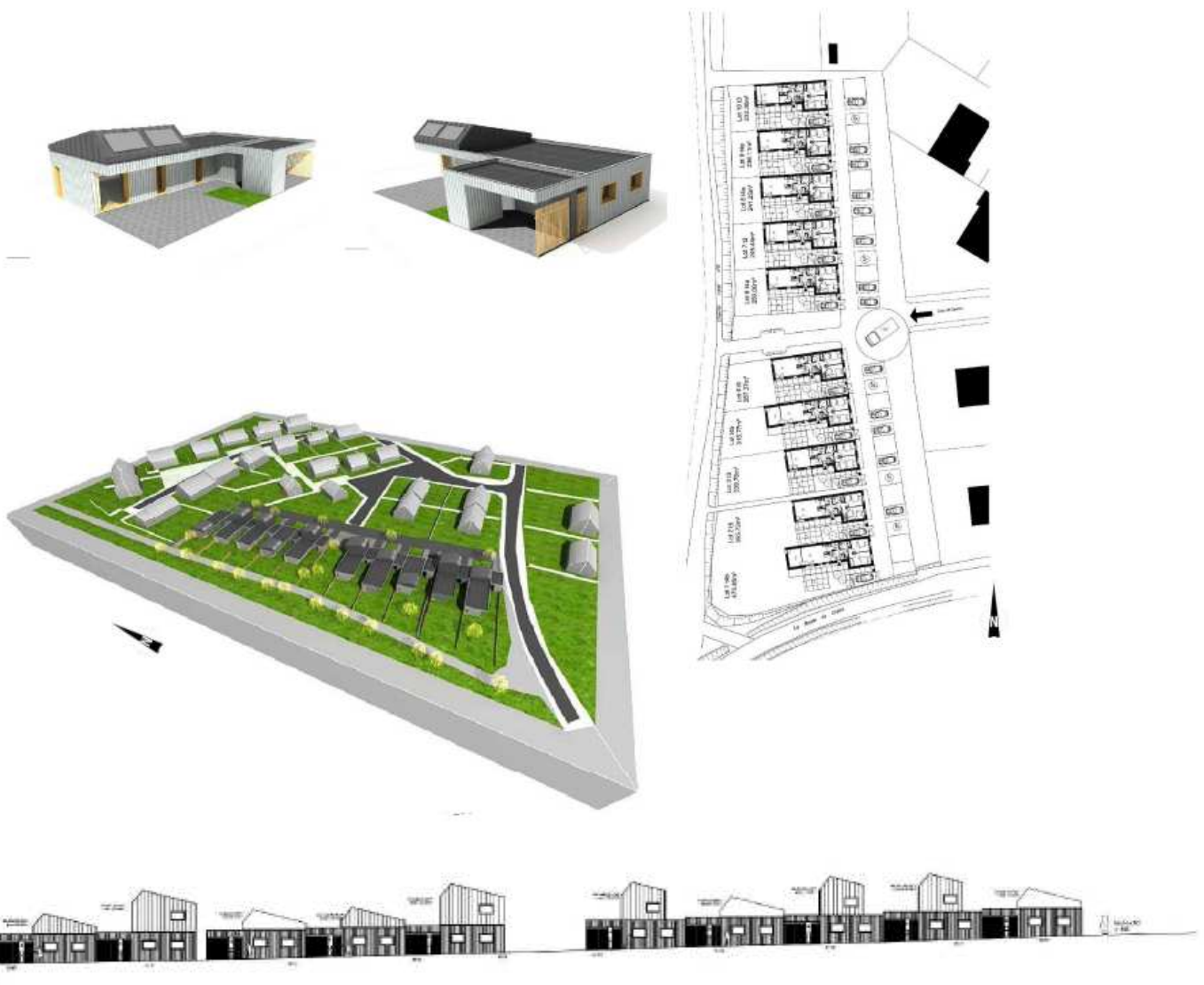
Monsieur le Maire retrace les décisions qu'il a prises depuis le conseil municipal en date du 19 mars 2010 suite à la délégation d'attributions votée le 5 juin 2009.

Ainsi, en matière de :

- décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, pour un montant maximum de 20 000€HT, il a validé la proposition d'étude préalable sur l'église de Monsieur Barbier pour un montant de 14 200€ HT.
- d'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, il n'a pas préempté la maison située au lieu dit La Beaujantière, conformément à l'avis défavorable émis par le Conseil Municipal lors de sa dernière réunion.

### 3) Présentation de l'avant projet sommaire du Champ de la Croix

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la réunion de présentation de l'avant projet sommaire du Champ de la Croix, ayant eu lieu le 22 mars 2010. Le projet y est détaillé, notamment par les croquis ci-dessous.



Lors de la réunion du 22 mars, Monsieur le Maire a demandé s'il est possible de prévoir une entrée par la route du Creux et n'avoir qu'un seul sens de circulation. Les architectes ont

répondu qu'il est techniquement difficile de créer cette entrée, qui dans l'aménagement est piétonne. Le profil en long fait apparaître un fossé important.

Suite à cette présentation, Monsieur le Maire a donné la parole aux riverains présents dans la salle, qui avaient préalablement été informés que ce point serait abordé en séance.

Les personnes présentes font part de leur sentiment d'inquiétude concernant l'aménagement d'un double sens de circulation sur la voie desservant les logements, venant du Cours Marcel Cerdan. Ils demandent donc

- que le cabinet d'architectes en charge du dossier établisse un relevé de la largeur du Cours Marcel Cerdan,
- que la vitesse de circulation route du Creux soit limitée,
- que les trottoirs soient conservés,
- de créer des places de stationnement à la place de l'espace vert rue Pierre de Coubertin,
- que les camions de chantier passent par la route du Creux,
- que la possibilité de créer une entrée par la route du Creux soit étudiée, en reculant la maison plus près du chemin creux.

Si l'accès par la route du Creux n'est pas réalisable, les riverains accepteront qu'il soit mis en place un sens alterné de circulation par le Cours Marcel Cerdan, matérialisé par des obstacles au sol, sur la route desservant les logements locatifs.

-

Monsieur le Maire s'engage à faire étudier ces points par le cabinet d'architectes.

#### **4)**

#### **Délégués du SIVOM des Hayes**

Le Maire rappelle la délibération en date du 28 mars 2008 relative à la désignation des délégués du SIVOM des Hayes soit :

- Délégués titulaires : Emmanuel FRANCO, Bruno CORBIN, Jean-Pierre CONTANT et François MORIN
- Délégués suppléants : Cyrille AMBERT, Maxime MONNIER.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne :

Jean Pierre CONTANT, François MORIN, Cyrille AMBERT et Maxime MONNIER délégués titulaires,

et Emmanuel FRANCO et Bruno CORBIN délégués suppléants.

#### **5)**

#### **Droits de préemption urbains**

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur

- la maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 675 m<sup>2</sup> situés 2 Cours Patrick Depailler.
- La maison d'habitation et le terrain d'une superficie totale de 1728m<sup>2</sup> situés au lieu dit du Carrefour.

Le conseil municipal émet un avis défavorable quant à la préemption de ces biens.

## 6) Modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 16 mars 2010 portant modification de ses statuts comme suit :

Ajout de la Commune de Spay dans la liste des Communes membres de la Communauté de communes et ce à compter du 1er janvier 2011. L'article 1er des statuts de la Communauté de communes sera rédigé ainsi :

▫ **Article 1er :**

« En application des articles L 5214.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales il est formé entre les communes de Chemiré le Gaudin, Etival lès le Mans, Fercé sur Sarthe, Fillé sur Sarthe, La Suze sur Sarthe, Louplande, Parigné le Pôlin, Roëzé sur Sarthe, Souigné Flacé, Voivres lès le Mans et la Commune de Saint Jean du Bois une communauté de communes qui prend la dénomination de communauté de communes du Val de Sarthe. A compter du 1er janvier 2011 la commune de Spay intègre la communauté de communes du Val de Sarthe. »

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération sus-mentionnée, le conseil municipal, décide à l'unanimité

- d'accepter la modification de statuts proposée par le conseil de communauté pour l'extension du périmètre de la Communauté de communes du Val de Sarthe par l'entrée de la Commune de Spay à compter du 1er janvier 2011.
- d'accepter les termes de la rédaction de la délibération du conseil de communauté pour le l'extension de son périmètre.
- de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.

## 7)

## Tarif fax

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 26 avril 2010 :

- émission ou réception de fax : 1€ quelque soit le nombre de pages.

Les tarifs des photocopies restent inchangés : 0.15€ pour un recto A4, 0.30€ pour un recto A3.  
Le tarif des photocopies pour les associations reste inchangé : 0.15€ pour deux recto A4, 0.15€ pour un recto A3.

## 8) Etude déplacements

Monsieur le Maire fait part de son souhait de réaliser une étude des déplacements au centre bourg et aux entrées et sorties de la commune d'Etival-lès-le Mans.

Les objectifs d'une telle étude sont les suivants :

I Mettre en place des itinéraires de déplacement doux et sécurisés au sein de la commune par la mise en place

- d'une zone de rencontre,
- de la limitation à 30 kil/heure sur l'ensemble de la commune,
- de nouveaux cheminements piétons et cyclables.

Les lieux suivants feront l'objet d'une attention particulière : rue de la Goulotière, carrefour rue de la Goulotière et rue André Malraux, route de Voivres, route du Creux, route de la Ferrière.

Les itinéraires de déplacement doux devront permettre de relier les lotissements au centre bourg pour diminuer les déplacements motorisés et faire vivre les quartiers par les liaisons douces.

II Repenser les limites d'agglomération

III Résoudre les problèmes de « stationnement sauvage » notamment

- au carrefour de la Ferrière,
- le long de la RD 309,
- route de la Ferrière.

L'étude devra aboutir à un document d'aide à la décision permettant à la commune de fixer ses orientations en matière de déplacement et d'élaborer un plan d'actions pluriannuel.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant pour la réalisation de cette étude :

<b>Origine des financements</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant HT</b>
Maître d'ouvrage	45%	5 467.50€
LEADER	55%	6 682.50€
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>12 150€</b>

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal

- autorise Monsieur le Maire à engager le projet,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme Leader,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

## **9) Personnel communal – indemnités de fonction**

Monsieur le Maire rappelle que les fonctionnaires et agents territoriaux peuvent, sur décision de l'organe délibérant, percevoir des primes et indemnités en complément de leur traitement indiciaire.

Ce régime ne peut toutefois pas être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.

Il indique qu'il convient de modifier le régime indemnitaire des adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe afin de faire bénéficier certains agents d'un traitement plus élevé.

Ainsi, pour le grade d'adjoint technique de première classe, Monsieur le Maire propose de préciser le régime indemnitaire comme suit :

- indemnité d'administration et de technicité :

- taux maximum de 8 (à titre indicatif, le montant annuel correspondant au taux de 1 est de 473.73€ à ce jour),
- bénéficiaires : agents stagiaires et titulaires
- critères de répartition individuelle : responsabilités, manière de servir.

Après en avoir débattu et à l'unanimité, le conseil municipal valide cette proposition.

## 10)

### Désignation des jurés d'assise

Conformément à la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 modifiée et suite à l'arrêté préfectoral du 18 mars 2009, il y a lieu de tirer au sort en séance publique six candidats pour figurer sur la liste préparatoire annuelle qui servira à la désignation de la liste définitive des jurés d'assise. La liste définitive sera établie par des magistrats dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Le tirage a été effectué à partir de la liste électorale.

Résultats du tirage au sort :

- 1- VEAU Roger Bernard né le 01/06/1935 au Mans (72) résidant 6 rue Principale
- 2- RICHEFEU Jean-Claude, né le 01/05/1946 à Paris (75), résidant 5 Cours Patrick Depailler
- 3- POSTIC Joël, Loïc, né le 23/05/1956 au Mans (72), résidant 10 rue Jean Rondeau
- 4- LEFFRAY Patrick, Claude, né le 13/08/1963 au Mans (72), résidant à La Pinsonnière
- 5- FOUGERAY Anne-Marie (épouse DESORMIERE) née le 12/03/1966 à Alençon (61), résidant 3 rue Jean Rondeau
- 6- BODERRE Francine, Simone (épouse MORO), née le 21/06/1940 à Saint Quentin les Anges (53), résidant 9 Impasse des Sources

## 11)

### Questions diverses

Valérie DEROUIN indique que le feu d'artifice du 13 juillet aura bien lieu, et qu'il sera suivi d'une fête.

Jean-Jacques LARDEUX rappelle que l'association culturelle cantonale instruit actuellement les demandes de subvention et rappelle au Comité des Fêtes de déposer son dossier.

Il fait également part de son inquiétude sur la dangerosité de la RD 309 lorsqu'elle est empruntée par des piétons et regrette que le Conseil Général refuse l'aménagement d'un chemin piéton le long de cette route. Emmanuel FRANCO rebondit sur cette remarque pour rappeler qu'il a rencontré les agents territoriaux du Conseil Général sur ce point, qui refusent l'aménagement au motif que la largeur de terrain est insuffisante pour supporter le chemin et le fossé (élément indispensable pour faire rempart aux voitures en déperdition).

Christian LEFFRAY informe le conseil municipal que le syndicat de l'Orne Champenoise a capturé 106 ragondins sur Etival.

Cyrille AMBERT relaie une proposition de la commission environnement de la communauté de communes du Val de Sarthe : installer un point de collecte de vêtements à recycler en partenariat avec Emmaüs.

Il fait part de son inscription à la journée du 3 mai organisée par le Crédit Agricole sur l'énergie des communes et invite les autres conseillers à l'accompagner.

Il relate également la position de la commune de Voivres qui est en train de réviser son Plan Local d'Urbanisme : elle projette 70 logements neufs sur les 15 prochaines années. Pour information, la surface des parcelles devra être comprise entre 200 et 500 m<sup>2</sup>.

Bruno CORBIN annonce que la commission urbanisme et travaux a fait le choix d'un nouveau véhicule pour les services techniques : il se porte sur un nouveau véhicule MASTER, de 2004, avec 65 500 km. L'ancien MASTER sera repris 1 000€.

Il fait part au conseil municipal de sa participation à une réunion d'information organisée par le Conseil Général sur la nouvelle méthode de fauchage le long des routes départementales et sur les endroits dangereux (ex : carrefour) : le fauchage sera effectué sur 1 m 50 en mai juillet, et en décembre. La machine ne fauchera pas en dessous de 10 cm. La raison de ces fauchages plus espacés qu'avant est de permettre à la faune de vivre dans leur milieu naturel plus facilement, et ainsi de préserver la biodiversité.

La séance du Conseil Municipal est levée à 22 h 35. Le prochain Conseil Municipal est fixé au 4 juin 2010, 20h30.

Les décisions du conseil municipal sont susceptibles de recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la date de publication.